Nations Unies S/PV.5253*



Conseil de sécurité

Distr. générale
2 septembre 2005
Français
Original: anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 5253e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos, dans la salle du Conseil de sécurité, au Siège, à New York, le mercredi 31 août 2005, à 10 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal :

« À sa 5253e séance, tenue à huis clos le 31 août 2005, le Conseil de sécurité a examiné la question intitulée "La situation en Côte d'Ivoire".

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, le Président, avec l'assentiment du Conseil et agissant en vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, a invité S. E. M. Mosiuoa Gerard Patrick Lekota, Ministre de la défense de l'Afrique du Sud, en sa qualité de représentant du Médiateur en chef de l'Union africaine sur la Côte d'Ivoire.

Le Président, avec l'assentiment du Conseil, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, a invité les représentants de la Côte d'Ivoire et du Nigéria (représentant le Président de l'Union africaine) à participer au débat sur la question sans droit de vote.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, le Président, avec l'assentiment du Conseil et agissant en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, a invité M. Pierre Schori, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire.

Les membres du Conseil ont entendu des exposés de S. E. M. Mosiuoa Lekota, Ministre de la défense de l'Afrique du Sud; de S. E. M. Aminu Wali, Représentant permanent du Nigéria; et de M. Pierre Schori, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire.

Les membres du Conseil et le représentant de la Côte d'Ivoire ont échangé des vues avec les auteurs des exposés susmentionnés. »

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

05-47728* (F) 020905 020905